

## Descriptif

<b>Objet</b>	Suivi de la loi sur l'arborisation, la végétalisation, la mobilité douce et les transports publics dans l'aire urbaine (L1.07 – LAVMT)	
<b>Forme de mise en concurrence</b>	Appel d'offres	
<b>Type de procédure</b>	Ouverte	
<b>Mandat</b>	Bureau spécialisé en assistance à la maîtrise d'ouvrage (AMO) et en gestion de projet du domaine du génie civil ou de la mobilité ou de l'architecture paysagère	
<b>Honoraires</b>	Non précisés	
<b>N° de publication sur simap.ch</b>	23464-01	
<b>Date de publication sur simap.ch</b>	23.09.2025	
<b>Délai de remise de l'offre</b>	03.11.2025 12:00	
<b>Adjudicateur</b>	République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Rue de l'Hôtel-de-Ville 14, 1204 Genève	
<b>Organisateur</b>	République et canton de Genève, Département du territoire (DT), Office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN), Rue des Battoirs 7, 1205 Genève Vallat Partenaires SA, Vers Saint-Jean 21, 1637 Val-de-Charmey	
<b>Communauté de soumissionnaires</b>	Non autorisée	
<b>Sous-traitance</b>	Non autorisée	
<b>Critères d'adjudication</b>	Concept d'intervention et organisation	30 %
	Personnes clés	25 %
	Montant des honoraires	20 %
	Références	20 %
	Développement durable	5 %
<b>Notation du prix</b>	Méthode T2	
<b>Notation du temps</b>	Le temps n'est pas noté.	
<b>Comité d'évaluation</b>	Mme Marine Persin, DT, OCAN, Cheffe de projet arborisation M. Yoann Brethaut, DSM, OCGC, Ingénieur en génie civil M. Renzo Jimenez-Herrada, DSM, OCGC, Responsable espaces verts et biodiversité M. Axel Jodry, DSM, OCGC, Géomaticien M. Laurent Meiffren, DSM, OCT, Chef de projet mobilité en charge de la thématique transversale Réseau Routier M. Patrick Vallat, expert en marchés publics, Vallat Partenaires SA Suppléants : M. Yves Kazemi, DT, OCAN, Directeur arbres et renaturation urbaine M. Boris Nicolet, DSM, OCGC, Ingénieur en génie civil M. Vincent Chan Ti Kiong, DSM, OCGC, Ingénieur en gestion de la nature et paysage M. Hélder Peixoto, DSM, OCGC, Géomaticien Mme Fabienne Peracino, DSM, OCT, Responsable de l'Unité des Actions Transversales	

## **Commentaires techniques**

### **Remarques sur l'appel d'offres**

Le prix est noté selon la méthode T2 ce qui contrevient aux Recommandations cantonales de la CCMP qui préconisent la méthode Tmoyenne.

Au sujet de la notation du temps, le document K2 précise ce qui suit : « S'agissant d'un projet particulier qui n'entre pas dans le registre des projets de construction et d'aménagement traditionnels, mais aussi au vu de la difficulté pour les candidats d'appréhender précisément le nombre d'heures, le Maître de l'ouvrage impose les heures pour le chiffrage des prestations. Il appartient ainsi au candidat d'indiquer le tarif horaire moyen pour exécuter chaque prestation. Le quota d'heures représente un plafond à ne pas dépasser. »

### **Avis de la CCAO**



### **Distribution**

Aux membres des associations membres de la FAI

A l'adjudicateur

A l'organisateur